



Info Flash

FONCTIONNAIRES, *Faites votre demande de retraite : En ligne !*

L'ENSAP, via SGA Connect, vient de mettre en ligne la procédure de demande de retraite pour les fonctionnaires. **A partir du 1^{er} décembre 2020**, l'agent doit dorénavant formuler sa demande de façon dématérialisée sur l'espace sécurisé de l'agent public. Les demandes déposées jusqu'au 30/11/2020 suivront la procédure actuelle hors ENSAP (y compris pour les dossiers déjà en cours).

La procédure prend soin de préciser que l'agent devra déposer son justificatif attestant de sa demande sur l'ENSAP à son gestionnaire RH de proximité. Pour y parvenir, il pourra s'aider « *d'un guide* » ainsi que « *d'un pas à pas* ». Pas d'inquiétudes ! , à partir du premier avril 2021 « *l'offre de service* » s'enrichira. Avec la possibilité de demander une correction de son compte individuel de retraite (CIR) et ce, directement sur l'ENSAP ! et ainsi de bénéficier de « *services personnalisés avec un conseiller expert du SRE* » (simulation accompagnée de sa pension).

La transformation numérique du SGA suit donc son cours, avec toujours plus de verticalisation sans autre choix pour les agents. Hormis le caractère obligatoire de cette procédure, la CGT s'interroge sur les suppressions de postes qui en découleront.

L'administration pas de doutes, y trouvera la ligne.

Montreuil le 23 novembre 2020